

ENSEMBLE
CHANGEONS
LE KB



Les partis politique sont souvent mal aimés car mal compris. Pourtant, ils sont inscrits dans notre **Constitution** et ils sont nécessaires pour faire **vivre la démocratie**.

Nous Kremlinois de la société civile, de sensibilité de gauche, du centre, de droite, citoyens, démocrates, républicains, nous nous sommes **unis autour de valeurs communes** pour créer un parti politique local : **Ensemble Changeons le KB**.

Nous nous sommes rassemblés car nous croyons profondément à l'**engagement** et à l'**action politique** comme **fondement de la démocratie**. Nous pensons que la politique peut **changer la vie des Kremlinois** si elle propose un **constat lucide**, des **enjeux** et des lignes claires d'action à court, moyen et long terme.

Soucieux avant tout de l'**intérêt général**, nous croyons au **dépassement des clivages** artificiels et au **rassemblement** de toutes les bonnes volontés au service de notre commune, **dans le respect des différences** et **des sensibilités**. Nous travaillerons avec toutes celles et ceux qui consacrent leurs **forces** et leurs **idées** à imaginer une **nouvelle ère** au Kremlin-Bicêtre basée sur l'**ouverture** et le **refus du sectarisme**.

Aujourd'hui l'**alternance** est possible, elle est nécessaire. Notre commune est gérée par **les mêmes visages** depuis bien trop longtemps.

Nous ne voulons plus d'une **gestion en bande, clientéliste** et **sectaire**. Le changement que nous attendons ne peut se faire que par un engagement **au-delà des étiquettes politiques nationales qui nous divisent**. Au Kremlin-Bicêtre, la politique doit être un **combat des idées** et de l'**incarnation**.

C'est pourquoi notre rassemblement propose une présidence tournante de 3 années, et **Lionel Zinciroglu** sera le premier président.

POURQUOI FAIRE UN DON A ENSEMBLE CHANGEONS LE KB ?

« MÊME SI LA DÉMOCRATIE N'A PAS DE PRIX, ELLE A UN COUT »

Grâce à **votre soutien** aux dernières élections municipales *Ensemble Changeons le KB* a créé un **groupe politique d'opposition** et compte plusieurs **élus au sein du conseil municipal**.

Pour mieux nous **structurer** sur le plan administratif, juridique, comptable et financier nous avons pris la décision de créer **l'association politique Ensemble Changeons le KB**.

Aujourd'hui nos dépenses hors campagne électorale ne sont pas remboursées par l'État et doivent donc être financées par les partis, par les militants ou par des dons.

Le Président et les membres fondateurs d'*Ensemble Changeons le KB*, financent toutes les dépenses actuelles sur leurs **deniers personnels**.

Afin que **notre action soit à la hauteur de nos ambitions** et pour **sensibiliser** l'ensemble des Kremlinois, notamment ceux qui sont **les plus éloignés de la vie politique**, nous avons besoin de vous.

C'est pourquoi, nous lançons une campagne de collecte de dons.

Chaque don compte, chaque don est un acte d'engagement.

Donner c'est faire partie d'une communauté d'engagés pour la réussite de notre commune Le Kremlin-Bicêtre, c'est continuer à **faire de la politique autrement** en nous donnant **les moyens de gagner et d'agir concrètement**.



COMMENT NOUS SOUTENIR ?

POUR LE CHANGEMENT AU KREMLIN-BICETRE, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Faire un don c'est facile !

1. Remplir le formulaire de don
2. Le renvoyer par mail à l'adresse : ensemblechangeonslekb@gmail.com
3. Pour 2021, vous recevrez un reçu à joindre à votre déclaration de revenus qui vous sera adressé en avril 2022 à votre adresse fiscale.

Conditions pour faire un don :

- Être de nationalité française ou résident fiscal en France.
- Don plafonné à 7 500 € par personne et par an

VOTRE AVANTAGE FISCAL

66 % de votre don vient en réduction de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

Par exemple, un don de 100 € vous revient en réalité à 34 € et vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 €.





SOUS-PREFECTURE DE L'HAY-LES-ROSES

Bureau de la réglementation générale
Section Associations
2 Avenue Larrouméa
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tél : 01.49.56.65.00



Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W943010377

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

La Sous-Préfète de l'Hay-Les-Roses

donne récépissé à Monsieur le Président

d'une déclaration en date du : **20 octobre 2021**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ENSEMBLE CHANGEONS LE KB (ECLKB)

dont le siège social est situé : 11 rue Carnot
94270 Kremlin-Bicêtre

Décision prise le : **01 septembre 2021**

Pièces fournies : Statuts
Procès-verbal
liste des dirigeants

L'Hay-les-Roses, le 21 octobre 2021

La Sous-Préfète

pour la Sous-préfète
Le Chef de Bureau

Pascal BURLOT

Loi du 1er juillet 1901, article 3 - et 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1er juillet 1901, article 8 - et 1 :

Sera puni d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux lui fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 46 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de la direction ou de son administration.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 2103 94 - Val-de-Marne ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses
ENSEMBLE CHANGEONS LE KB (ECLKB).

Objet : soutenir et de promouvoir, par tous moyens humains, intellectuels comme matériels, l'action, l'image et le courant de pensée incarnés par des citoyens qui se reconnaissent comme les héritiers de valeurs séculaires humanistes, républicaines et laïques, au premier rang desquelles l'émancipation des personnes, et qui entendent agir contre la reproduction des inégalités, les discriminations d'origine ou de genre, pour que chacun puisse développer ses capacités et choisir sa vie, par l'éducation, le travail et la formation, en conciliant pragmatisme et justice sociale, efficacité économique et développement durable, sécurité et respect des droits de l'homme ; L'Association veut être un lieu d'engagement citoyen ; A cette fin, elle entend retisser le lien entre les Français et leurs personnalités politiques ; Pour cela, elle est susceptible de proposer des actions notamment à caractère social, caritatif, politique ou encore éducatif, au profit de personnes sans distinction aucune et dans l'intérêt général ; Dans le respect des lois et règlements en vigueur, l'Association est susceptible de développer et réaliser des prestations de service, y compris contre rémunération, à destination de ses membres, de ses sympathisants et de tiers, en matière de formation, de communication, d'édition, d'impression, de distribution, d'information, de documentation, de recherche documentaire, de traitement de données, de relations presses, de relations publiques comme de conseil ; L'Association peut exercer ses missions sans limite territoriale ; L'Association peut présenter, soutenir et financer des candidats à toute élection
Siège social : 11, rue Carnot, 94270 Kremlin-Bicêtre.

Date de la déclaration : 20 octobre 2021.

FORMULAIRE DE DON

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail :
Adresse postale :
Date de naissance :

: **OUI**, je veux, grâce à ma contribution, doter ENSEMBLE CHANGEONS LE KB des moyens nécessaires pour agir et défendre pour le changement au Kremlin-Bicêtre

..... € Montant

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale et, conformément à l'article I 1-4 de la loi n°88- 227 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles ci-dessous.

En remplissant mes coordonnées, j'accepte de recevoir des communications à caractère politique d'ENSEMBLE CHANGEONS LE KB

IMPORTANT : à partir d'une contribution de 30 €, vous êtes à titre personnel adhérent(e) d'Ensemble Changeons le KB pour l'année concernée. Vous recevrez un mail de confirmation, vous pourrez participer à la vie de l'association politique.

Si vous ne souhaitez pas être adhérent(e), merci de cocher simplement cette case

Signature :

INFORMATION : Votre don vous donne droit à une réduction d'impôt

La contribution que vous faites aujourd'hui vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15 000 € de dons par foyer fiscal.

Pour cette année, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2022 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce document).

VOTRE DON DE 1 000 euros vous revient à 340 euros

Un don de :

50 € après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 17 euros
120€ après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 40,80 euros
200€ après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 68 euros
500€ après réduction d'impôt de 66% vous revient à : 170 euros

Merci de renvoyer ce document par mail à ensemblechangeonslekb@gmail.com

Merci de transmettre votre don uniquement par virement bancaire aux coordonnées suivantes

A l'attention du Mandataire financier déclaré en préfecture du Val-de-Marne :

Monsieur Cédric Thépaut

BANQUE POPULAIRE AGENCE KREMLIN BICÊTRE

IBAN : FR76 1020 7000 7923 1935 0498 224 BIC : CCBPFRPMTG

Plafond légal :

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Aussi, conformément à l'article I 1-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques. Selon l'article I 1-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don en violation des règles exposées ci-dessus sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Politique de protection des données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage d'Ensemble Changeons le KB. Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement no 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL ou nous demander de supprimer vos données par email : ensemblechangeonslekb@gmail.com